



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau, forêts

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018-0971

PORTANT LIMITATION DES USAGES DE L'EAU

DÉPARTEMENT DE SAVOIE

LE PRÉFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.211-3, R.211-66 et suivants et R.211-71 et suivants ;

VU le code civil et notamment les articles 640 à 645 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée signé le 3 décembre 2015 par le Préfet coordonnateur de bassin ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 1998 relatif à la répartition de la police de l'eau dans le département de la Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-1094 fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période d'étiage pour les cours d'eau et nappes souterraines – département de la Savoie, et notamment son article 7 établissant que la mise en situation de vigilance de l'ensemble du département est déclarée dès lors qu'il est estimé qu'au moins un bassin de gestion nécessite la mise en vigilance.

CONSIDÉRANT que la situation hydrologique des cours d'eau, la situation météorologique actuelle justifie la mise en situation de vigilance vis-à-vis de la ressource en eau d'une partie du département

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Savoie ;

ARRETE

Article 1er :

Au regard des critères définis dans l'arrêté préfectoral n°2016-1094 fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période d'étiage pour les cours d'eau et nappes souterraines pour le département de la Savoie, la situation pour la gestion de la sécheresse est la suivante :

Pour les eaux superficielles :

BASSINS DE GESTION et SOUS-BASSINS	SITUATION DE GESTION
Lac du Bourget	Vigilance
Chéran	Alerte renforcée
Combe de Savoie -Val Gelon	Alerte
Avant-Pays savoyard	Vigilance
Beaufortain-Arly	Vigilance
Tarentaise	Vigilance
Maurienne	Vigilance

Pour les eaux souterraines : situation normale sur tous les bassins de gestion.

La liste des communes rattachées à chacun des bassins ou sous-bassins de gestion est précisée en annexe du présent arrêté.

Article 2 : MESURES DE PORTÉE GÉNÉRALE

Les mesures suivantes s'appliquent à l'ensemble des bassins et sous-bassins de gestion.

Article 2.1 : GESTION ÉCONOME DE L'EAU

La situation de vigilance ne s'accompagne pas de mesures de restriction imposées. Il est toutefois recommandé à tous les usagers de l'eau d'adopter une gestion économe de l'eau, afin de retarder les mesures de restrictions.

Ainsi, il convient :

- de restreindre les usages secondaires : nettoyage des voitures, lavages extérieurs... ;
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- réduire les consommations d'eau domestique ;
- procéder à des arrosages modérés des espaces verts, éviter l'arrosage aux heures les plus chaudes.

Article 2.2 : MESURES RELATIVES AUX GESTIONNAIRES DE RESEAUX D'EAU POTABLE

Afin de permettre un suivi régulier de l'état de la ressource en eau et de réagir dès l'observation d'une évolution de la situation, les services gestionnaires des ressources AEP utilisées comme indicateur du niveau de sécheresse suivent et transmettent à la DDT leurs données chaque semaine.

Article 3 : MESURES DE LIMITATION PROPRES AU BASSIN DE GESTION DE LA COMBE DE SAVOIE – GELON

Les prescriptions définies ci-dessous ne s'appliquent pas aux prélèvements effectués en vue d'assurer les usages prioritaires à savoir l'alimentation en eau potable et l'intervention des services d'incendie et de secours.

Article 3.1 : MESURES DE PORTÉE GÉNÉRALE

Sont interdits :

- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique et pour les organes liés à la sécurité ;
- de 8 h 00 à 20 h 00 : l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des golfs, stades et espaces sportifs de toute nature (les jardins potagers, et les « greens et départs » de golf ne sont pas concernés) ;
- Le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert sauf pour raison de salubrité des réseaux d'adduction ;
- le lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques ;
- le remplissage des piscines privées sauf première mise en eau pour livraison après construction ;
- Les prélèvements directs dans le milieu hydraulique superficiel dits domestiques (au sens de l'article R.214-5 du code de l'environnement, à savoir inférieurs à 1 000 m³ par an) ;
- Les vidanges de piscines sauf justification sanitaire ; le rejet doit impérativement avoir fait l'objet d'une neutralisation préalable du chlore et du pH.

Article 3.2 : MESURES RELATIVES AUX GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Afin de permettre un suivi régulier de l'état de la ressource en eau et de réagir rapidement après l'observation d'une évolution de la situation, les mesures suivantes sont activées :

- Tous les services gestionnaires des ressources AEP - que leurs données (débits de sources, niveaux des nappes) soient utilisées comme indicateur du niveau de sécheresse ou non - suivent et transmettent aux services de l'Etat leurs données chaque semaine ;
- Dans la mesure où le niveau des ressources utilisées ferait craindre un risque de déficit, le gestionnaire du réseau transmet impérativement l'ensemble des informations recueillies à la DDT, à l'ARS et au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 3.3 : MESURES RELATIVES AUX INDUSTRIELS ET ARTISANS

Les ICPE soumises par l'inspection des Installations Classées à la fourniture d'informations complémentaires au titre de la mise en application du plan d'action national sécheresse communiquent aux services de l'Etat leur Plan d'Économie d'Eau.

Article 3.4 : MESURES RELATIVES A L'AGRICULTURE

L'irrigation est interdite de 10 h 00 à 18 h 00, sauf irrigation aux gouttes à gouttes ou micro-aspiration. L'irrigation à partir de retenues d'eau constituées en période de fonte des neiges reste autorisée ; l'utilisation directe des eaux stockées dans les bassins pluviaux est également autorisée.

L'abreuvement des animaux ne fait pas l'objet de restriction.

Article 4 : MESURES DE LIMITATION PROPRES AU SOUS-BASSIN DE GESTION DU CHÉRAN

Les prescriptions définies ci-dessous ne s'appliquent pas aux prélèvements effectués en vue d'assurer les usages prioritaires à savoir l'alimentation en eau potable et l'intervention des services d'incendie et de secours.

Article 4.1 : MESURES DE PORTÉE GÉNÉRALE

Sont interdits :

- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles pourvues d'un économiseur d'eau sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique et pour les organes liés à la sécurité ;
- de 8 h 00 à 20 h 00, l'arrosage des jardins potagers ;
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des golfs (hormis les « greens et départs »), stades et espaces sportifs de toute nature ;
- Le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert sauf pour raison de salubrité des réseaux d'adduction ;
- le lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques ;
- le remplissage des piscines privées et l'apport de complément d'eau, sauf première mise en eau pour livraison après construction ;
- Les prélèvements directs dans le milieu hydraulique superficiel dits domestiques (au sens de l'article R.214-5 du code de l'environnement, à savoir inférieurs à 1 000 m³ par an) ;
- Les vidanges de piscines sauf justification sanitaire ; le rejet doit impérativement avoir fait l'objet d'une neutralisation préalable du chlore et du pH.

Article 4.2 : MESURES RELATIVES AUX GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Afin de permettre un suivi régulier de l'état de la ressource en eau et de réagir rapidement après l'observation d'une évolution de la situation, les mesures suivantes sont activées :

- Tous les services gestionnaires des ressources AEP - que leurs données (débits de sources, niveaux des nappes) soient utilisées comme indicateur du niveau de sécheresse ou non - suivent et transmettent aux services de l'Etat leurs données chaque semaine ;
- Dans la mesure où le niveau des ressources utilisées ferait craindre un risque de déficit, le gestionnaire du réseau transmet impérativement l'ensemble des informations recueillies à la DDT, à l'ARS et au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 4.3 : MESURES RELATIVES AUX INDUSTRIELS ET ARTISANS

Les ICPE soumises par l'inspection des Installations Classées à la fourniture d'informations complémentaires au titre de la mise en application du plan d'action national sécheresse communiquent aux services de l'Etat leur Plan d'Économie d'Eau et le mettent en œuvre.

Article 4.4 : MESURES RELATIVES À L'AGRICULTURE

L'irrigation est interdite de 8 h 00 à 20 h 00, sauf irrigation aux gouttes à gouttes ou micro-aspiration. L'irrigation à partir de retenues d'eau constituées en période de fonte des neiges reste autorisée ; l'utilisation directe des eaux stockées dans les bassins pluviaux est également autorisée. L'abreuvement des animaux ne fait pas l'objet de restriction.

Article 5 : DURÉE DE VALIDITÉ

Les dispositions du présent arrêté sont valables au plus tard jusqu'au 31 août 2018.

Cependant, les présentes dispositions pourront être prorogées, annulées ou renforcées en fonction de la situation météorologique et hydrologique.

Article 6 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans les conditions définies à l'article L514-6 du code de l'environnement :

par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée ;

par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux [articles L. 211-1](#) et [L. 511-1](#), dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Article 7 : EXÉCUTION ET NOTIFICATION

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, affiché dans les Mairies concernées et dont extrait sera publié dans la presse locale :

- le secrétaire général de la Préfecture, le directeur de cabinet.
- les maires ;
- le colonel commandant le Groupement de gendarmerie de la Savoie ;
- le directeur départemental de la sécurité publique ;
- le directeur départemental des territoires ;
- le délégué départemental de l'agence régionale de santé ;
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques.

Une copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours.

Chambéry, le

26 JUIL. 2018

LE PRÉFET,



Louis LAUGIER

COMMUNES	BASSINS ET SOUS-BASSINS DE GESTION	SITUATION SECHERESSE
AITON	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
ALBERTVILLE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
ALLONDAZ	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
APREMONT	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
ARBIN	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
ARVILLARD	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
BETTON-BETTONET	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
BONVILLARD	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
BOURGET-EN-HUILE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
BOURGNEUF	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
CHAMOUSSET	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
CHAMOIX-SUR-GELON	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
CHAMP-LAURENT	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
CHATEAUNEUF	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
CHIGNIN	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
CLERY	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
CRUET	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
DETRIER	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
ETABLE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
FRANCIN	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
FRETERIVE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
FRONTENEX	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
GILLY-SUR-ISERE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
GRESY-SUR-ISERE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
GRIGNON	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
HAUTEVILLE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LA CHAPELLE-BLANCHE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LA CHAVANNE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LA ROCHETTE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LA TABLE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LA TRINITE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LAISSAUD	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LE PONTET	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LE VERNEIL	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LES MARCHES	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
LES MOLLETES	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
MARTHOD	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
MERCURY	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
MONTAILLEUR	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
MONTENDRY	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
MONTHION	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
MONTMELIAN	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
MYANS	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
PALLUD	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
PLANAISE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
PLANCHERINE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
PRESLE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
ROTHERENS	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
SAINT-VITAL	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
SAINTE-HELENE-DU-LAC	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
THENESOL	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
TOURNON	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
VERRENS-ARVEY	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
VILLARD-D'HERY	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
VILLARD-LEGER	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
VILLARD-SALLET	Gelon – Combe de Savoie	Alerte
VILLAROUX	Gelon – Combe de Savoie	Alerte

COMMUNES	BASSINS ET SOUS-BASSINS DE GESTION	SITUATION SECHERESSE
AILLON-LE-JEUNE	Chéran	Alerte renforcée
AILLON-LE-VIEUX	Chéran	Alerte renforcée
ARITH	Chéran	Alerte renforcée
BELLECOMBE-EN-BAUGES	Chéran	Alerte renforcée
DOUCY-EN-BAUGES	Chéran	Alerte renforcée
ECOLE	Chéran	Alerte renforcée
JARSY	Chéran	Alerte renforcée
LA COMPOTE	Chéran	Alerte renforcée
LA MOTTE-EN-BAUGES	Chéran	Alerte renforcée
LE CHATELARD	Chéran	Alerte renforcée
LE NOYER	Chéran	Alerte renforcée
LESCHERAINES	Chéran	Alerte renforcée
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	Chéran	Alerte renforcée
SAINTE-REINE	Chéran	Alerte renforcée
AIX-LES-BAINS	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
BARBERAZ	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
BARBY	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
BASSENS	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
BOURDEAU	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
BRISON-SAINT-INNOCENT	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
CHALLES-LES-EAUX	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
CHAMBERY	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
CHANAZ	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
CHINDRIEUX	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
COGNIN	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
CONJUX	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
CURIENNE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
ENTRELACS	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
GRESY-SUR-AIX	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
JACOB-BELLECOMBETTE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
LA BIOLLE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
LA MOTTE-SERVOLEX	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
LA RAVOIRE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
LA THUILE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
LE BOURGET-DU-LAC	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
LES DESERTS	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
MERY	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
MONTAGNOLE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
MONTCEL	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
MOTZ	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
MOUXY	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
ONTEX	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
PUGNY-CHATENOD	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
PUYGROS	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
RUFFIEUX	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SAINT-ALBAN-LEYSSE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SAINT-BALDOPH	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SAINT-CASSIN	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SAINT-JEAN-D'ARVEY	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SAINT-JEAN-DE-COUZ	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SAINT-OFFENGE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SAINT-OURS	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SAINT-SULPICE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SAINT-THIBAUD-DE-COUZ	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance

COMMUNES	BASSINS ET SOUS-BASSINS DE GESTION	SITUATION SECHERESSE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
SONNAZ	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
THOIRY	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
TRESSERVE	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
TREVIGNIN	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
VEREL-PRAGONDRAN	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
VIMINES	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
VIONS	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
VIVIERS-DU-LAC	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
VOGLANS	Lac du Bourget-Albanais	Vigilance
AIGUEBELETTE-LE-LAC	Avant-Pays savoyard	Vigilance
AYN	Avant-Pays savoyard	Vigilance
GERBAIX	Avant-Pays savoyard	Vigilance
LEPIN-LE-LAC	Avant-Pays savoyard	Vigilance
NANCES	Avant-Pays savoyard	Vigilance
NOVALAISE	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL	Avant-Pays savoyard	Vigilance
BILLIEME	Avant-Pays savoyard	Vigilance
CHAMPAGNEUX	Avant-Pays savoyard	Vigilance
GRESIN	Avant-Pays savoyard	Vigilance
JONGIEUX	Avant-Pays savoyard	Vigilance
LA BALME	Avant-Pays savoyard	Vigilance
LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN	Avant-Pays savoyard	Vigilance
LOISIEUX	Avant-Pays savoyard	Vigilance
LUCEY	Avant-Pays savoyard	Vigilance
MARCIEUX	Avant-Pays savoyard	Vigilance
MEYRIEUX-TROUET	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-JEAN-DE-CHEVELU	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-PAUL	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-PIERRE-D'ALVEY	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINTE-MARIE-D'ALVEY	Avant-Pays savoyard	Vigilance
TRAIZE	Avant-Pays savoyard	Vigilance
VERTHEMEX	Avant-Pays savoyard	Vigilance
YENNE	Avant-Pays savoyard	Vigilance
ATTIGNAT-ONCIN	Avant-Pays savoyard	Vigilance
AVRESSIEUX	Avant-Pays savoyard	Vigilance
BELMONT-TRAMONET	Avant-Pays savoyard	Vigilance
CORBEL	Avant-Pays savoyard	Vigilance
DOMESSIN	Avant-Pays savoyard	Vigilance
DULLIN	Avant-Pays savoyard	Vigilance
ENTREMONT-LE-VIEUX	Avant-Pays savoyard	Vigilance
LA BAUCHE	Avant-Pays savoyard	Vigilance
LA BRIDOIRE	Avant-Pays savoyard	Vigilance
LE PONT-DE-BEAUVOISIN	Avant-Pays savoyard	Vigilance
LES ECHELLES	Avant-Pays savoyard	Vigilance
ROCHEFORT	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-BERON	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-CHRISTOPHE	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-FRANC	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-GENIX-SUR-GUIERS	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	Avant-Pays savoyard	Vigilance
SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ	Avant-Pays savoyard	Vigilance
VEREL-DE-MONTBEL	Avant-Pays savoyard	Vigilance

COMMUNES	BASSINS ET SOUS-BASSINS DE GESTION	SITUATION SECHERESSE
BEAUFORT	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
CESARCHES	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
COHENNOZ	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
CREST-VOLAND	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
FLUMET	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
HAUTELUCE	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
LA GIETTAZ	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
QUEIGE	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
UGINE	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
VENTHON	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
VILLARD-SUR-DORON	Beaufortain / Val d'Arly	Vigilance
AIGUEBELLE	Maurienne	Vigilance
ALBIEZ-LE-JEUNE	Maurienne	Vigilance
ALBIEZ-MONTROND	Maurienne	Vigilance
ARGENTINE	Maurienne	Vigilance
AUSOIS	Maurienne	Vigilance
AVRIEUX	Maurienne	Vigilance
BESSANS	Maurienne	Vigilance
BONNEVAL-SUR-ARC	Maurienne	Vigilance
BONVILLARET	Maurienne	Vigilance
EPIERRE	Maurienne	Vigilance
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	Maurienne	Vigilance
FOURNEAUX	Maurienne	Vigilance
FRENEY	Maurienne	Vigilance
HERMILLON	Maurienne	Vigilance
JARRIER	Maurienne	Vigilance
LA CHAMBRE	Maurienne	Vigilance
LA CHAPELLE	Maurienne	Vigilance
LE CHATEL	Maurienne	Vigilance
LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE	Maurienne	Vigilance
MODANE	Maurienne	Vigilance
MONTGILBERT	Maurienne	Vigilance
MONTRICHER-ALBANNE	Maurienne	Vigilance
MONTSAPEY	Maurienne	Vigilance
MONTVERNIER	Maurienne	Vigilance
NOTRE-DAME-DU-CRUET	Maurienne	Vigilance
ORELLE	Maurienne	Vigilance
PONTAMAFREY-MONTPASCAL	Maurienne	Vigilance
RANDENS	Maurienne	Vigilance
SAINT-ALBAN-DES-HURTIERES	Maurienne	Vigilance
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS	Maurienne	Vigilance
SAINT-ANDRE	Maurienne	Vigilance
SAINT-AVRE	Maurienne	Vigilance
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS	Maurienne	Vigilance
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	Maurienne	Vigilance
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	Maurienne	Vigilance
SAINT-GEORGES-DES-HURTIERES	Maurienne	Vigilance
SAINT-JEAN-D'ARVES	Maurienne	Vigilance
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Maurienne	Vigilance
SAINT-JULIEN-MONT-DENIS	Maurienne	Vigilance
SAINT-LEGER	Maurienne	Vigilance
SAINT-MARTIN-D'ARC	Maurienne	Vigilance
SAINT-MARTIN-DE-LA-PORTE	Maurienne	Vigilance

COMMUNES	BASSINS ET SOUS-BASSINS DE GESTION	SITUATION SECHERESSE
SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE	Maurienne	Vigilance
SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE	Maurienne	Vigilance
SAINT-PANCRACE	Maurienne	Vigilance
SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	Maurienne	Vigilance
SAINT-REMY-DE-MAURIENNE	Maurienne	Vigilance
SAINT-SORLIN-D'ARVES	Maurienne	Vigilance
SAINTE-MARIE-DE-CUINES	Maurienne	Vigilance
VAL CENIS	Maurienne	Vigilance
VALLOIRE	Maurienne	Vigilance
VALMEINIER	Maurienne	Vigilance
VILLAREMBERT	Maurienne	Vigilance
VILLARGONDRAN	Maurienne	Vigilance
VILLARODIN-BOURGET	Maurienne	Vigilance
AIGUEBLANCHE	Tarentaise	Vigilance
AIME-LA-PLAGNE	Tarentaise	Vigilance
BONNEVAL-TARENTEISE	Tarentaise	Vigilance
BOURG-SAINT-AURICE	Tarentaise	Vigilance
BOZEL	Tarentaise	Vigilance
BRIDES-LES-BAINS	Tarentaise	Vigilance
CEVINS	Tarentaise	Vigilance
CHAMPAGNY-EN-VANOISE	Tarentaise	Vigilance
COURCHEVEL	Tarentaise	Vigilance
ESSERTS-BLAY	Tarentaise	Vigilance
FEISSONS-SUR-ISERE	Tarentaise	Vigilance
FEISSONS-SUR-SALINS	Tarentaise	Vigilance
HAUTECOUR	Tarentaise	Vigilance
LA BATHIE	Tarentaise	Vigilance
LA LECHERE	Tarentaise	Vigilance
LA PLAGNE TARENTEISE	Tarentaise	Vigilance
LANDRY	Tarentaise	Vigilance
LE BOIS	Tarentaise	Vigilance
LES ALLUES	Tarentaise	Vigilance
LES AVANCHERS-VALMOREL	Tarentaise	Vigilance
LES BELLEVILLE	Tarentaise	Vigilance
LES CHAPELLES	Tarentaise	Vigilance
MONTAGNY	Tarentaise	Vigilance
MONTVALEZAN	Tarentaise	Vigilance
MOUTIERS	Tarentaise	Vigilance
NOTRE-DAME-DU-PRE	Tarentaise	Vigilance
PEISEY-NANCROIX	Tarentaise	Vigilance
PLANAY	Tarentaise	Vigilance
PRALOGNAN-LA-VANOISE	Tarentaise	Vigilance
ROGNAIX	Tarentaise	Vigilance
SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE	Tarentaise	Vigilance
SAINT-MARCEL	Tarentaise	Vigilance
SAINT-OYEN	Tarentaise	Vigilance
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	Tarentaise	Vigilance
SAINTE-FOY-TARENTEISE	Tarentaise	Vigilance
SALINS-FONTAINE	Tarentaise	Vigilance
SEEZ	Tarentaise	Vigilance
TIGNES	Tarentaise	Vigilance
TOURS-EN-SAVOIE	Tarentaise	Vigilance
VAL-D'ISERE	Tarentaise	Vigilance
VILLAROGER	Tarentaise	Vigilance

